

Le Recteur BOISSINOT et la MGIEN-VERSAILLES

A la suite de la séance de travail entre l'Intersyndicale-MGIEN et les services du rectorat de VERSAILLES, le 16 mai 2012, un courrier à destination de Monsieur le Recteur BOISSINOT avait été adressé par l'Intersyndicale lui faisant part d'une certaine inquiétude des enseignants coordinateurs de l'Académie. Puis, de contretemps en rumeurs, l'inquiétude avait grandi jusqu'à ce que le SNCA e.i.L. Convergence académique, à l'occasion d'une rencontre départementale concernant la préparation de la rentrée, fasse part à la hiérarchie, début juillet, non seulement de l'inquiétude des personnels mais aussi de leur capacité à se mobiliser.

Une fois de plus, Monsieur le Recteur BOISSINOT a montré sa capacité à prendre la mesure des problèmes et par la lettre qui suit a montré sa volonté de poursuivre le dialogue et le travail qu'il avait initiés dès 2005.

Cela pour le plus grand bien de la MGIEN et de ses actions, de ses personnels et de ses élèves.

académie
Versailles



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Service Académique
d'Information et
d'Orientation

Dossier suivi par

Suzel PRESTAUX

Tél.
01 30 83 44 91

Tcp.
01 30 83 47 99

Mél
ce.saio@ac-versailles.fr

Versailles, le jeudi 05 juillet 2012

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames, Messieurs les membres du
groupe de travail intersyndical MGI

(voir liste in fine)

Objet : Réponse - Groupe de travail intersyndical MGI

Référence : SP/DL/FV/PB/N° 988

En réponse à votre courrier signé de l'intersyndicale MGI parvenu dans mes services le 13 juin 2012, faisant état de la réunion du groupe de travail intersyndical MGI du 16 mai 2012, je prends note des perspectives engagées, en soulignant que la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale et constitue un objectif prioritaire pour l'Académie de Versailles.

Ainsi, la Mission Générale d'Insertion inscrit prioritairement ses actions dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire. Des actions de prévention et de traitement du décrochage sont déjà entreprises au sein des établissements scolaires grâce à l'implication des chefs d'établissements et à l'action conjointe de la MGI et du réseau des Centres d'Information et d'Orientation. La mise en œuvre des plates-formes de lutte contre le décrochage consolide cette action à travers la coordination d'acteurs locaux ; je sais votre capacité à les mobiliser et à activer des partenariats essentiels à l'élaboration d'une réponse adaptée et diversifiée au décrochage.

Je souhaite organiser une Mission Générale d'Insertion qui veille à mettre en œuvre un accompagnement circonstancié de chaque jeune et qui réponde aux attentes des familles, sachant que conjointement à votre action, les résultats de l'affectation doivent permettre de mieux satisfaire aux vœux des élèves et des familles et de mieux assurer un parcours de réussite pour chacun ; cette année encore, le nombre des élèves non affectés est significativement en baisse.

C'est pourquoi, au-delà des dispositifs habituels de remobilisation dont il m'appartient d'assurer la reconduction au regard des besoins réellement exprimés, vous saurez développer un dispositif complet de prévention et de traitement du décrochage, fondé sur votre expertise en terme d'ingénierie de formation et de partenariats. Ce type d'accompagnement relève de modalités pédagogiques originales et diversifiées dont la référence à l'effectif par dispositif n'est pas la seule manière d'apprécier la mise en œuvre. En matière de décrochage, c'est toute la souplesse d'action qui sera essentielle à l'efficacité. Il serait utile que vous puissiez me rendre compte de cette capacité d'adaptation dans le retour d'information de vos activités auprès des IEN IO et coordonateurs départementaux.

Pour ce faire, il m'apparaît essentiel de garantir aux personnels en place, les conditions d'emploi telles que définies antérieurement, tant en termes statutaires (accès au CDI) qu'en termes d'HSE.

Concernant l'organisation de la MGI, je confirme que les personnels coordonateurs d'actions sont nommés sur un département, et qu'il appartient à l'IEN IO, dans le cadre de la déclinaison départementale de l'action définie au niveau académique, de répartir les ressources humaines au regard des besoins identifiés dans chaque bassin, tant en terme de traitement que de prévention du décrochage. Il m'appartient d'assurer à chaque département un volant équitable de ressources humaines pour que chacun puisse mettre en œuvre la mission définie, en intégrant les contraintes qui s'imposent à tous.

Sous réserve d'autres perspectives pour la titularisation et le statut des enseignants coordonateurs qui pourraient être mises en œuvre au niveau national, il m'appartient en l'état actuel, de vous assurer de mon engagement dans un dialogue social constructif, sécurisant au mieux les parcours professionnels des acteurs engagés dans la lutte contre le décrochage.



Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT

Membres du groupe de travail intersyndical MGI

3/3

Pour le SNCA - EIL

Mme Françoise ROCHE	Secrétaire Générale
M. Samuel PANOUILLOT	Secrétaire National
M. Sébastien VENDÉ	Secrétaire Académique Adjoint

Pour la CGT

Mme Marie BUISSON	Secrétaire Académique
M. Messaoud TITOUS	

Pour le SGEN - CFDT

M. Mustapha BOUZIDI

Pour SUD EDUCATION

Mme Fabienne MARIE